

Arrêté du 16 décembre 2024 portant désignation des membres du comité social d'administration spécial départemental et des membres de la formation spécialisée du CSA SD 31

Le directeur académique des services départementaux de la Haute-Garonne

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration Spécial départemental 31 et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

ARRETE :

Chapitre 1er : Le comité social d'administration Spécial départemental (articles 1er à 2)

Article 1^{er}

Le comité social d'administration Spécial départemental institué auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Garonne comprend, outre le Dasep ou son représentant qui le préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial départemental de la Haute-Garonne les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la Fédération Syndicale Unitaire

a) Représentants titulaires (5 sièges)

Alexia SEGUIN
Cécile BELOTTI
Noëlle TOULOUSE
Nicolas MOUSSET
Sarah BOUDES

b) Représentants suppléants (5 sièges)

Pierre MONTELS
Corentin BORGETTO
Cécile AMALRIC
Agnès HENNION
Jennifer PELISSIER

2. **Au titre de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle — Force Ouvrière**
 - a) Représentants titulaires (2 sièges)

Christopher GAUTIER
Annick CAMALET
 - b) Représentants suppléants (2 sièges)

Pierre SCHNEE
Jean-Marc FOISSAC

3. **Au titre de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education**
 - a) Représentants titulaires (2 sièges)

Franck CALMELS
Julia ZINUTTI
 - b) Représentants suppléants (2 sièges)

Cyril LEPOINT
Perrine DURAND

4. **Au titre de la Confédération Générale du Travail — Educ'action**
 - a) Représentant titulaire (1 siège)

Sabrina ROCHE
 - b) Représentant suppléant (1 siège)

Abdallah AMGHAR

Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration Spécial départemental (articles 3 à 4)

Article 3

La formation spécialisée du comité social d'administration Spécial départemental institué auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Garonne comprend, outre le DASEN ou son représentant qui la préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Article 4

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration Spécial départemental de la Haute-Garonne les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. **Au titre de la Fédération Syndicale Unitaire**
 - a) Représentants titulaires (5 sièges)

Jennifer PELISSIER
Cécile BELOTTI
Corentin BORGETTO
Pierre MONTELS
Alexia SEGUIN

- b) Représentants suppléants (5 sièges)

Cécile ESQUERRE MONTAGNINI
Guillaume LEBRUN
Matthieu SOLER
Charlotte ANDRIEU
Marie-Véronique BOVE

2. Au titre de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle — Force Ouvrière

- a) Représentants titulaires (2 sièges)

Christopher GAUTIER
Jean Marc FOISSAC

- b) Représentants suppléants (2 sièges)

Daniel MASCARAS
Emilie PEZET

3. Au titre de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education

- a) Représentants titulaires (2 sièges)

Franck CALMELS
Julia ZINUTTI

- b) Représentants suppléants (2 sièges)

Perrine DURAND
Lucile JOJOU-LE FUR

4. Au titre de la Confédération Générale du Travail — Educ'action

- a) Représentant titulaire (1 siège)

Abdallah AMGHAR

- b) Représentant suppléant (1 siège)

Emilie TRAVERSE

Article 5

La secrétaire générale de la direction départementale des services départementaux de la Haute-Garonne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services départementaux.

